



www.ascea-saclay-plongee.com/

Sorties Dinard Saclay-BIII

Responsable des sorties : sylvaine.gasparini@cea.fr



N'oubliez pas d'emporter votre licence, votre certificat médical de moins d'1 an, votre niveau de plongée (carte CMAS) et votre carnet de plongée. Pensez à retirer un détendeur et un gilet auprès des responsables matériel au bâtiment 608 le mercredi de 13h00 à 13h30.

Ces sorties sont complètement gérées par la section et sont communes avec le club de Bruyères-le-Château (BIII). Tous les participants contribuent aux différentes tâches indispensables au bon déroulement de la sortie (plongée et hors plongée).

Dates : entre 8 et 10 séjours organisés sur l'année

Arrivée pour la nuitée précédant le premier jour de plongée et départ après rinçage des bateaux et rangement de la base (en général, l'après-midi du dernier jour).

Hébergement

Au village de vacances Manoir de la Vicomté ou à son camping, à partir de la nuitée précédant le premier jour de plongée.

L'hébergement est subventionné à 25% (sur la base de la formule proposée pour la sortie considérée).

Restauration

Du petit déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour, soit en pension complète au Manoir, soit, lorsque l'hébergement se fait en camping, avec les petits-déjeuners pris dans notre local avec ce que chacun a apporté. Le premier dîner n'est pas inclus dans le prix de la sortie et se fait en général dans une crêperie, la « Kerguelen », proche du manoir, chacun payant sa part.

La restauration fournie par le Manoir est subventionnée à 25%.

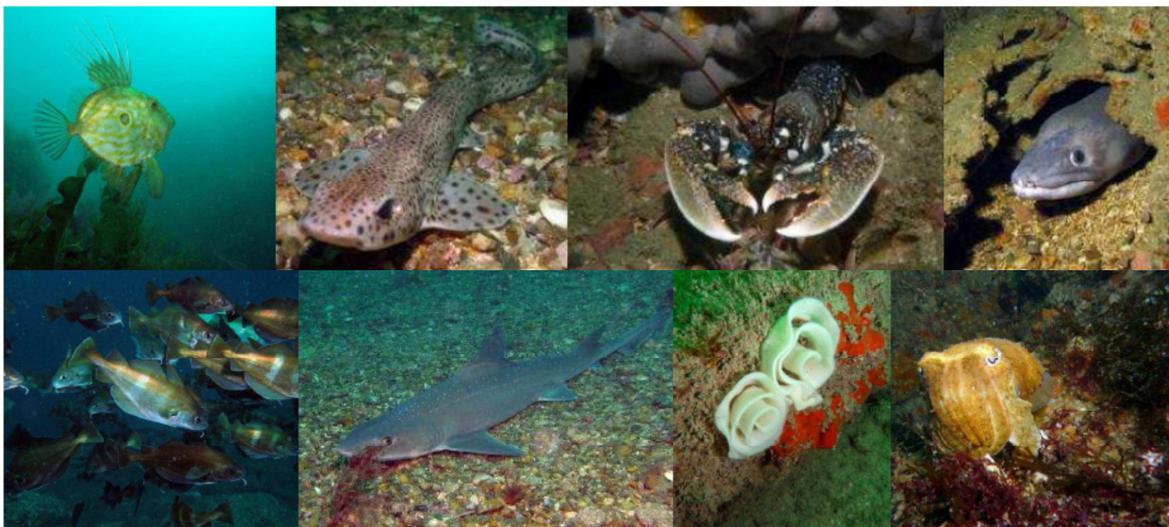
Plongées

En utilisant les 4 zodiacs des deux clubs. Il faut apporter tout votre matériel, y compris les plombs. Deux plongées par jour sont prévues (sauf le dernier jour), si la météo le permet. Les horaires sont tributaires de ceux des marées.

Ces plongées vous permettront de découvrir autour de belles roches une faune très riche et quelques très belles épaves. Pour vous en convaincre, allez faire une visite sur le site du club de BIII (plein de photos des plongées à Dinard): <http://asceagr.free.fr/>

A titre de contribution à l'organisation des plongées, dès lors qu'une plongée était possible (certains ont plongé et le site était adapté à votre niveau), elle vous sera facturée 2,50€, que vous l'ayez effectuée ou pas.

Pour les membres extérieurs au club, les plongées effectuées seront facturées 5€.



Transport

Il est organisé par le responsable de la sortie. Chaque fois que le minibus de l'ASCEA sera disponible, on privilégiera son utilisation. En cas de remplissage du minibus, un ou des véhicule(s) personnel(s) pourront être utilisés. Les frais de transport (carburant, péages, location du minibus) seront à partager entre les passagers-conducteurs. En cas d'utilisation de véhicules personnels, le co-voiturage sera privilégié et une subvention sera allouée au propriétaire du véhicule, en fonction du taux de remplissage de la voiture.



**Inscriptions : par Doodle,
à réception de celui-ci et jusqu'à la date limite indiquée.**

Une certaine souplesse sur la durée du séjour est permise : remplissez correctement le Doodle.

Aucune modification effectuée sur place ne sera prise en compte pour la facturation.

**En cas de désistement tardif (après la date limite d'inscription),
les sommes engagées, s'il y en a, seront dues.**

**Votre participation à la sortie vous sera confirmée à la fin des inscriptions
lorsque la liste complète des personnes intéressées sera connue
(critères considérés pour valider votre participation : nombre de plongeurs à encadrer, nombre d'encadrants,
en cas de surnombre : nombre de sorties déjà effectuées)**

